

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**SUR LE PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU),
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)
SUR LE PROJET D'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
ET SUR LE PROJET D'ACTUALISATION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
DE LA COMMUNE DE JOSSELIN**

Par arrêté n° 2025/n°98 en date du 1er avril 2025, Le Maire de la Commune de JOSSELIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de modification du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.

Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera :
Du mardi 22 avril 2025 à 9 heures 00 au vendredi 23 mai 2025 à 17 heures 00 inclus

A cet effet, par décision du 25 mars 2025, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame COUSSEMACQ Mathilde, Commissaire Enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par la Commissaire Enquêtrice, seront tenus à disposition du public à la mairie de JOSSELIN. Horaires suivants : les lundis de 14 heures à 17 heures 30, les mardis, mercredis, jeudis de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30, les vendredis de 14 heures 30 à 17 heures 30, les samedis de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux horaires précisés ci-dessus sauf dimanches et jours fériés, samedi après-midi et lundi matin et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

Le dossier d'enquête publique concernant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la modification du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et le dossier d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sera également consultable sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.josselin.com>

Le dossier d'enquête publique concernant le dossier d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sera également consultable sur le site de Ploërmel Communauté à l'adresse suivante : <https://www.ploermelcommunaute.bzh>

Le dossier d'enquête publique concernant la modification du périmètre SPR sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse suivante : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>, ainsi qu'à la préfecture du Morbihan

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre des contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6135>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6135@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6135> et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être rédigées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles disponible à l'accueil de la mairie aux horaires indiqués ci-dessus ou adressées par écrit à la Commissaire Enquêtrice à l'adresse suivante : Madame COUSSEMACQ Mathilde, Commissaire Enquêtrice, Mairie de JOSSELIN - 1 Place Alain de Rohan - 56120 JOSSELIN.

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de JOSSELIN pour recueillir les observations et les propositions des intéressés les :

**MARDI 22 AVRIL DE 9H00-12H00
MERCREDI 30 AVRIL DE 14H À 17H00
LUNDI 5 MAI DE 14H00 À 17H00
SAMEDI 10 MAI DE 9H00 12H00
JEUDI 15 MAI DE 9H00 12H00
VENDREDI 23 MAI DE 14H30 À 17H00**

À l'expiration du délai d'enquête, soit le vendredi 23 mai 2025 à 17 heures, le registre sera clos et signé par la Commissaire Enquêtrice. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public sera remis à Monsieur le Maire de JOSSELIN, au représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à Monsieur le Président de Ploërmel Communauté. Ces derniers pourront produire leurs observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La Commissaire Enquêtrice établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera ses conclusions motivées, précisant, si elles sont favorables, ou non concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de modification du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune. La Commissaire Enquêtrice transmettra à Monsieur le Maire de JOSSELIN l'ensemble du dossier déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, - le Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté se prononcera par délibération sur le dossier d'actualisation de l'étude de zonage des eaux usées, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public, des avis joints au dossier d'enquête publique et du rapport de la Commission d'Enquête. La Ministre de la Culture arrêtera la modification du périmètre du SPR de la commune de Josselin.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront tenues en Mairie, sur les sites internet : <https://www.josselin.com> pour la commune, <https://www.ploermelcommunaute.bzh> pour Ploërmel Communauté, <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> pour la Préfecture du Morbihan ainsi que sur le site hébergeant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6135> ainsi qu'à la disposition du public pendant un an après approbation.

Les informations relatives à ce dossier doivent être demandées auprès de la personne responsable du projet : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Mairie de JOSSELIN - 1 Place Alain de Rohan - 56120 JOSSELIN.

Le Maire
Nicolas JAGOUDET

